



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION EN CLASSE DE 6^{ème}

Rentrée scolaire : septembre 2018

Admission et affectation en classe de 6^{ème} vers un collège public

Votre enfant est scolarisé dans une école privée sous contrat

Vous devez informer votre établissement qui vous remettra les fiches liaisons volet n° 1 et N° 2 (cf. « document en ligne ») à remplir et à transmettre à l'école **avant le 04 mai 2018**.

L'établissement privé transmettra au SAIO la liste nominative des élèves du privé **avant le 04 mai 2018**.

**Les notifications d'affectation seront adressées aux familles
à partir du 12 juin 2018**